



Communiqué AdaNova, le 14 décembre 2022 :

Suite à la communication officielle des résultats de l'AG mixte de Claranova qui s'est tenue le 30 novembre dernier et au compte rendu émis à cette occasion par la société, l'association AdaNova tient à apporter quelques précisions.

En proposant dès fin octobre l'inscription de deux résolutions à l'ordre du jour de l'AG mixte du 30 novembre, l'association voulait s'inscrire dans une démarche de dialogue constructive.

Et suite à cette demande d'inscription de résolutions, en réclamant des documents complémentaires le vendredi 4 novembre par recommandé, avec une réponse exigée pour le 5 novembre, la société faisait fi de cette possibilité d'ouverture de dialogue avec ses actionnaires.

En conséquence, cela s'est traduit par un fort rejet de nombreuses résolutions dans le consensus de l'association publié le 08 novembre, consensus largement suivi dans et hors de l'association, entraînant le rejet de dix-sept des résolutions proposées et non des moindres !

Pour mettre le management plus encore devant ses responsabilités, il a alors été décidé de demander en séance l'inscription d'une résolution pour demander la révocation de l'ensemble du conseil d'administration.

Ce choix a été fait en ayant conscience qu'avec l'importance du vote à distance, il était impossible que cette résolution ne reçoive une majorité de voix.

En effet, dans le vote à distance, il est demandé aux votants pour « un ajout d'amendement ou de résolution nouvelle » ce qu'ils veulent faire :

- Donner procuration au président
- Donner procuration à un tiers
- S'abstenir
- Ou encore voter contre

La réaction naturelle de tout un chacun devant une proposition inconnue est de voter contre.

Il faut néanmoins savoir qu'un ajout de résolution en pleine séance ne peut concerner que la révocation ou la nomination d'un (des) membre(s) du Conseil d'Administration et absolument rien d'autre.

Le résultat n'est donc pas du tout étonnant pour l'association et était même attendu, au vu du contexte exposé ci-dessus.

Cette demande de résolution n'avait qu'un seul but : montrer l'insatisfaction de ses actionnaires, qui à ce jour, estiment toujours que leurs intérêts et ceux du management ne sont pas alignés.

Nous avons, par ailleurs, été surpris par le mécontentement manifesté par le concert Canadien, lors de cette AG, alors qu'il nous semblait logique qu'une entente cordiale pouvait préexister entre 2 sociétés ayant uni leur destin.



Nous tenons donc à préciser ici, que si nous partageons l'irritation du concert Canadien découvert lors de cette AG, il n'y a jamais eu de rapprochement avec eux.

Cela amène par contre à réfléchir fortement, sur ce qui ressemble à un agacement très généralisé chez l'ensemble des actionnaires de Claranova, que le management semble vouloir continuer d'ignorer.

